

l'inf' Oh

www.omhgrandnancy.fr

Engagés ensemble, dans l'évaluation

Depuis plusieurs années, pour s'assurer de la qualité des prestations réalisées, **l'OMh a pris l'engagement d'évaluer les entreprises** qui interviennent dans votre logement et dans les parties communes : entretien et dépannage de votre chaudière, réparation des ascenseurs, nettoyage des halls, entretiens des espaces verts, divers travaux d'entretien et de maintenance...

Compte tenu du contexte lié à la COVID-19, l'année 2020 a été une année compliquée, éprouvante et laborieuse pour tous.

Les évaluations ont tenu compte du contexte particulier tout en restant justes et conformes aux critères de qualité des prestations, de respect des délais et de qualité des relations avec l'Office. Cette année a aussi introduit l'enquête de satisfaction locataire pour le contrat multi-technique dans la notation du prestataire. En conséquence, avec les représentants des locataires membres du Conseil de concertation locative, la commission annuelle réunie le 21 avril 2021 a évalué les entreprises qui sont intervenues en 2020.

Quelques entreprises ont fait l'objet d'une demande d'actions correctives afin qu'elles améliorent la qualité de leurs interventions et du service qui vous est rendu.

L'évaluation 2020 en quelques chiffres :

- 28 entreprises évaluées dont le Pôle multi-services de l'Office, sachant qu'une même entreprise peut être titulaire de plusieurs contrats.

- Des notes sur 100 allant de 53,5 à 100, pour une moyenne globale de **90,25 sur 100**.
- 4 entreprises ont proposé des actions correctives permettant d'améliorer la relation avec l'Office, leur réactivité et la qualité de leurs interventions.

Malgré cette crise sanitaire, les prestataires de l'Office ont pour la grande majorité su répondre présent et assurer au mieux leur mission auprès des locataires pour l'année 2020. Aussi, certains prestataires ont su se confirmer dans la bonne exécution de leurs prestations et d'autres progresser suite aux échanges et remarques faits l'année précédente.

Nous vous rappelons que depuis l'année 2019, lorsqu'une entreprise est intervenue dans votre logement, nous vous proposons par SMS ou par mail de **répondre à une enquête de satisfaction ; en y participant, vous devenez acteur, à nos côtés, de l'évaluation de nos prestataires**.



Bienvenue !

Nous sommes heureux de vous présenter

Fabrice JACQUES a rejoint l'OMh le 2 mai 2021, en tant que Responsable de site sur le secteur des aulnes et du Parc des Carrières au Plateau de Haye.



Pascal DE HARDER notre nouveau collaborateur qui occupe un poste de Responsable de site sur le secteur de Nancy Centre Haussonville et aura en charge le site de Lobau à compter du 1^{er} juin prochain.



www.omhgrandnancy.fr

Nous leur souhaitons la bienvenue !

Vous ASSUREZ vraiment !!!

Bravo ! 80 % d'entre vous ont souscrit une assurance habitation et nous ont adressé leur attestation, conformément à la législation en vigueur. Félicitations !

Pour la minorité qui n'a pas donné suite à nos courriers vous demandant de nous adresser votre attestation d'assurance habitation **en cours de validité**, nous vous rappelons que votre bail, conformément à l'article 7-g de la loi du 6 juillet 1989, prévoit l'obligation de vous assurer contre les risques locatifs. À réception d'un ultime courrier de relance nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir une attestation d'assurance à jour dans le délai maximum de 10 jours. Cette attestation est à demander auprès de votre assureur et doit préciser notamment le nom de la compagnie d'assurance - l'adresse de l'assureur - le numéro de contrat

- les mentions couvrant : dégâts des eaux, incendie, explosion, mobiliers, recours des voisins, responsabilité civile ainsi que la durée de validité du contrat.

ATTENTION : en cas de non réception de cette attestation, nous souscrivons pour votre compte une assurance. Le coût de cette assurance est une charge qui sera facturée chaque mois. Cette assurance sera limitée à la couverture de votre responsabilité locative, et ne couvrira pas les dégâts dont vous seriez l'auteur.

Pour conclure nous vous rappelons que nous avons un partenariat avec la société **ALTIMA** qui propose un **contrat d'assurance habitation à juste prix**. Vous pouvez vous renseigner sur leur site : www.altima-assurances.fr/partenaires/assurance-habitation-locataire

NOS PERSONNELS À VOTRE SERVICE font du bon travail ... Respectez-les !



GÉRER SES ENCOMBRANTS



Finis les objets qui encombrant vos placards, caves, balcons ou paliers! Donnez-les ou vendez-les près de chez vous sur le site de petites annonces gratuites jedonnejetroque.grandnancy.eu.

Le mode d'emploi : je vais sur le site, je crée un compte utilisateur, je valide mon adresse e-mail grâce au lien reçu dans ma boîte de messagerie et je crée une annonce (don ou vente d'un montant maximum de 30 €)

Lorsqu'il s'agit de dons, l'annonce est automatiquement envoyée aux associations locales de l'économie sociale et solidaire. Une bonne action, 100 % gagnante !

LA SOLUTION DÉCHETTERIE :

La Métropole du Grand Nancy accueille 9 déchetteries sur son territoire.

Vous souhaitez y déposer vos déchets ? Demandez votre carte d'accès, **elle est gratuite** mais obligatoire (comptez 1 semaine de délai pour la recevoir) !

Les déchets acceptés dans toutes les déchetteries : Bois (**meublier**, fûts, cagettes, palettes...)- Végétaux*- Gravats (Briques, parpaings, béton, cailloux, béton, carrelages, laine de verre, baignoire, WC, déchets de jardinage)- Cartons- Ferraille (tout objet constitué principalement de métal)- Piles- Pneus- Huiles de vidange- Objets divers-ampoules et néons- Huiles alimentaires**

LE SAVIEZ-VOUS ?

*Le traitement des déchets verts issus des déchetteries fait l'objet d'un traitement par compostage sur une plateforme à Ludres.

Ce compostage permet, à partir des milliers de tonnes de végétaux collectés sur l'ensemble des déchetteries du Grand Nancy, d'assurer la production de compost.

Le compost est mis à la disposition des habitants du Grand Nancy lors de distributions organisées au printemps et à l'automne dans chacune des 20 communes.

** L'huile de friture ou préparation à base de graisse ne doivent jamais finir dans votre évier ou vos toilettes ! Au contact de l'eau, les différentes huiles vont se figer et ainsi obstruer vos canalisations et celles du réseau des eaux usées.

Chaque année, le Grand Nancy organise une **collecte des déchets encombrants** (hétérogènes, monstres...) en porte-à porte pour les particuliers.

Consulter le site de la Métropole et la carte interactive pour connaître la date correspondant à votre adresse : www.grandnancy.eu/vivre-habiter/dechets/collectes/

